



Déclaration du SNUipp-FSU 93 à la CAPD du 27 février 2017

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD.

Le BOEN du 16 février 2017 instaure la mise en œuvre du CAPPEI dès septembre 2017. Les collègues auront-ils une information de la DSDEN 93 sur la transformation de la formation ASH ?

Cette CAPD fait suite au CTSD du 31 janvier 2017 et en particulier à la création de postes de RASED. Nous l'avons suffisamment développé, le SNUipp-FSU 93 estime que 40 postes ne suffisent pas au regard de la nécessité de reconstruire le RASED dans notre département.

Cette CAPD doit maintenant examiner le nombre de collègues qui partiront en stage spécialisé. Notons que dans le département de nombreux collègues continuent de demander à partir en formation, cette année encore 118 collègues ont constitué un dossier.

Cela répond à l'inquiétude exprimée par M. le Préfet au CDEN du 23 février, qui disait « les postes RASED doivent être pourvus ». Car effectivement, les postes créés, tout comme les postes vacants, doivent pouvoir être pourvus par des enseignants spécialisés.

Après étude des postes vacants et des créations dans chaque option, soit un minimum de 168 postes à pourvoir sans compter les départs à la retraite, et après examen des demandes de départs (vœux multiples, avis défavorables...), nous vous demandons de permettre aux 86 collègues candidats de pouvoir partir en stage spécialisé en 2017/2018.

Merci de votre attention.